

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juillet 2020 à 20h00

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **ECKART** Michelle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine
MM., **ADAM** Didier, **HARTWIGSEN** Alain, **HOLDERITH** Pierre, **KEHREN** Jean, **LUTZ** Maurice,
OBBER Valentin, **WEBER** Pierre.

Absent excusé : Monsieur Jean-Claude DOLIS a donné procuration à Monsieur Maurice LUTZ

1. Désignation du
secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Inès WEBER, comme secrétaire de séance.

2. Désignation du
titulaire délégué au
sénat

Le Maire, Maurice LUTZ précise que pour la commune de Wahlenheim il convient d'élire un délégué titulaire au sénat et de 3 suppléants.

Le bureau électoral est ainsi constitué de Monsieur Maurice LUTZ : Maire ainsi que de Madame Céline FISCHER, désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et deux plus jeunes présent à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Monsieur Pierre HOLDERITH	Monsieur Jean KEHREN
Monsieur Alain HARTWIGSEN	Madame Martine GOMEZ

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président sont bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN - TITULAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletin trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletin blanc	03
Nombre de suffrages exprimés	08
Majorité absolue	05

A obtenu : Monsieur Maurice LUTZ **08**

Monsieur Maurice LUTZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire au sénat et à déclarer accepter le mandat.

3. Désignation de 3
suppléants au sénat

Le bureau électoral est ainsi constitué de Monsieur Maurice LUTZ : Maire ainsi que de Madame Céline FISCHER, désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et deux plus jeunes présent à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Monsieur Pierre HOLDERITH	Monsieur Jean KEHREN
Monsieur Alain HARTWIGSEN	Madame Martine GOMEZ

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président sont bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN – SUPPLEANTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletin trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletin blanc	03
Nombre de suffrages exprimés	08
Majorité absolue	05

Ont obtenus : Madame Michèle ECKART	08
Madame Céline FISCHER	08
Monsieur Jean KEHREN	08

Madame Michèle ECKART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au sénat et à déclarer accepter le mandat.

Madame Céline FISCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au sénat et à déclarer accepter le mandat.

Monsieur Jean KEHREN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au sénat et à déclarer accepter le mandat.

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ADAM Didier	ECKART Michelle	DOLIS Jean-Claude <i>Absent excusé</i>	FISCHER Céline
GOMEZ Martine	HARTWIGSEN Alain	HOLDERITH Pierre	KEHREN Jean
LUTZ Maurice	OBER Valentin	WEBER Pierre	